

PROFESSIONS LIBÉRALES, QUELLES PERSPECTIVES FACE AUX MUTATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES ?



« Trouver les éléments nécessaires pour demeurer un secteur

compétitif » malgré la crise et « se préparer aux défis qui vont se présenter ». Tels sont, selon Roger Halegouet, président (CFE-CGC) de l'OMPL, les enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontées les professions libérales. Ce contexte explique la tenue d'une rencontre organisée par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales autour du thème : « Professions libérales, quelles perspectives face aux mutations sociales et économiques ». Celle-ci s'est déroulée à l'occasion des assises des professions libérales, lundi 12 décembre 2011 au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), et a réuni des partenaires sociaux, tant côté salarié que patronal, des élus, des consultants ou encore des économistes autour de l'avenir d'un secteur qui, comme l'a souligné Roger Halegouet dans son discours introductif, « trouve sa richesse dans les hommes et les femmes qui le composent ».

CONSTRUCTION IDENTITAIRE DES PROFESSIONS LIBÉRALES AU FIL DE L'HISTOIRE.

C'est à partir de la révolution que le microéconomiste Stéphane Rapelli, spécialiste des professions libérales, fait remonter l'amorce de la structuration du secteur. Dans son intervention il précise que la construction identitaire des professions libérales a notamment été entravée par la loi Le Chapelier (1791) qui interdit alors toute forme d'association, « c'est par un processus de lobbying parlementaire que les professions libérales parviennent à s'affirmer progressivement ». À l'époque, elles s'opposent aussi au décret d'Allarde, qui stipule que tout citoyen est libre d'exercer la profession de son choix à condition de payer une patente. Selon le microéconomiste, la création des ordres professionnels remonte aux années 1940 avec l'émergence d'une vé-

ritable définition du professionnel libéral, reposant sur cinq critères : il doit être « un expert reconnu maîtrisant son métier », « empreint d'éthique professionnelle », une « personne de confiance », « un acteur social de premier ordre », et bien sûr, « un travailleur indépendant ».

Toutefois, pour Stéphane Rapelli, la féminisation, le besoin des jeunes générations de ménager leur vie privée, la montée du salariat ou encore l'apparition de nouveaux métiers se réclamant des professions libérales sont venus questionner cette définition au cours des dernières décennies.

« Le réel défi pour les professionnels libéraux est de renforcer les contours de leur identité et de l'affirmer à nouveau. Gageons qu'ils y réussiront, et au regard de l'histoire, je n'en doute pas un instant », conclut Stéphane Rapelli.

RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DES BESOINS EN COMPÉTENCES PAR UNE STRUCTURATION CROISSANTE DU DIALOGUE SOCIAL.

« Le dialogue social dans les branches professionnelles des professions libérales, une longueur d'avance ? » La première table ronde de la matinée a réuni d'une part des représentants de l'Unapl (Union nationale des professions libérales), et de l'autre des syndicats de salariés. La plupart des intervenants font état d'une communauté d'intérêts entre patronat et salariat, et de récents progrès en matière de dialogue social. Une inégalité selon les secteurs est toutefois pointée.



Patrick Guebels, représentant Unapl dans la branche des géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, souligne les « énormes progrès » de la branche aux cours de la dernière décennie.

En effet, la réécriture de la convention collective, étendue en 2005 « crée une couverture de santé, un régime de prévoyance et pose les modalités des évolutions de rémunération » ; la construction d'un référentiel d'emplois et de compétences en 2007, et la mise en place d'un accord GPEC qui doit être « prochainement signé » en témoignent également. « Nous avons élaboré un parcours qualifiant et créé un CQP (certificat de qualification professionnelle) pour les assistants techniciens, afin de permettre à ces derniers de devenir techniciens généralistes par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience) », se réjouit-il, ajoutant que les partenaires sociaux comptent mettre en place de nouveaux CQP prochainement.

Des intérêts partagés entre représentants de salariés et d'employeurs

Représentant CFTC pour la branche des géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, Noureddine Benyamina souligne la fonction primordiale des représentants des salariés au niveau de l'entreprise, « simplifier les rapports » avec les employeurs. Il insiste également sur le rôle essentiel qu'a joué l'élaboration récente, par les employeurs et les salariés, d'un document unique, relatif aux emplois et compétences. « Cela a véritablement permis un échange avec les cabinets, qui pourtant connaissent mal le paritarisme.

70% d'entre eux se sont manifestés pour travailler sur ce document », explique Noureddine Benyamina.

Philippe Denry, représentant de l'Unapl souligne, lui aussi, que le dialogue social est incontournable dans la branche de la pharmacie d'officine, « tant dans les entreprises pour éviter les dysfonctionnements que pour faire évoluer la branche ». Il pointe le fait que les entreprises de la branche de la pharmacie d'officine, pour la majorité des petites structures, créent des emplois très localisés, et irriguent donc les territoires ruraux. « L'employeur y est rarement inaccessible, et il n'y a pas de DRH. Cela crée donc une relation de proximité », dit-il. Philippe Denry se félicite également du bon fonctionnement de la CPNE (Commission paritaire nationale pour l'emploi) au niveau national, et du fait que les partenaires sociaux se retrouvent régulièrement dans les instances paritaires, telles que l'Opcal PL et l'OMPL. « Nous nous accordons avec les représentants de salariés sur de nombreux intérêts communs. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais nous voulons aller dans le même sens », conclut-il.

La nécessité d'un syndicalisme « de branche »

Arielle Bonnefoy, représentante FO dans la branche de la pharmacie d'officine, insiste sur le « primordial équilibre entre syndicats de salariés et d'employeurs pour obtenir un dialogue social de qualité », ce dernier ne pouvant toutefois passer « que par un syndicalisme de branche ». « Quand une organisation syndicale est noyée dans une foule de métiers », dit-elle, « elle ne connaît pas finement les problèmes et spécificités de la branche et ne peut pas avoir un rôle moteur dans la négociation ». Arielle

Bonnefoy rappelle à cet égard que la convention collective nationale, « socle des négociations collectives de branche », a été initiée par FO.

La « détérioration des structures économiques » qui impacte la politique salariale, la « menace d'ouverture au capital », sont, pour la représentante FO, des sujets sur lesquels les partenaires sociaux doivent être vigilants. « Des chantiers, des débats d'avenir s'annoncent, comme la dépendance qui justifie la création d'un nouveau risque pour le régime de prévoyance ».

Une inégale qualité du dialogue social selon les secteurs

« Pour la CFDT, une convention collective, pour être efficace, doit vivre », déclare de son côté Colette Perin, secrétaire du syndicat national des professions judiciaires CFDT. Si elle se dit satisfaite du rythme des réunions dans certaines branches, comme celles du notariat, des avocats, des huissiers, des administrateurs et mandataires judiciaires, elle déplore, « malgré ses multiples relances, le peu de réunions organisées concernant les greffiers des tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs, pour lesquels la fréquence a été réduite à deux par an ». Colette Perin regrette également que le dialogue social soit trop souvent « unilatéral » et que les organisations patronales « se retranchent derrière le fait que l'obligation de négocier n'est pas une obligation de résultat ». La représentante CFDT juge, à cet égard, que les accords nationaux interprofessionnels signés par l'Unapl sont contestés par des branches comme le notariat, la profession ayant « préféré licencier plus de 6 000 salariés » en 2008, plutôt que de mettre en place un chômage partiel.

« Il y a un équilibre primordial entre syndicats de salariés et d'employeurs pour obtenir un dialogue social de qualité »

Arielle Bonnefoy,
représentante FO

COMMENT FAIRE FACE AUX IMPACTS DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES DANS LES PROFESSIONS LIBÉRALES ?

Insuffisamment conviées au sein des débats publics, les professions libérales sont néanmoins en proie à d'importantes mutations. « Face aux enjeux actuels, quelles perspectives d'avenir pour les professions libérales et leurs salariés ? », les intervenants de cette seconde table ronde mettent en lumière les dernières évolutions réglementaires et législatives, débattant de leurs impacts sur le secteur, et des tournants à prendre face aux conséquences qui en découlent.



De gauche à droite :
Djamel Teskouk,
Gérard Goupil,
François
Blanchecotte,
Jean-Michel Clément,
Sébastien Huyghe,
Laurence Martin,
Gilbert Azoulay.

Jean-Michel Clément, député PS de la Vienne souligne que les professions libérales sont rarement au cœur du débat parlementaire. « On a toujours l'impression qu'elles sont assez grandes pour s'occuper de leurs affaires toutes seules et que les priorités vont aux autres secteurs, comme l'agriculture ou l'industrie », remarque-t-il. Il juge également que les différentes branches ne font « pas toujours preuve d'une unité de parole ou d'expression ». Pour le député PS, parmi les professions libérales, « certaines voix sont plus entendues que d'autres », les appels de l'interprofession étant ceux qui ont le plus d'impact sur les débats législatifs. De son côté, le député UMP du Nord, Sébastien Huyghe considère que « les entreprises libérales sont des entreprises

presque comme les autres, avant tout des TPE-PME qui, malgré leurs spécificités, sont confrontées à des difficultés similaires ». Ainsi, pour lui « certaines dispositions prises récemment au profit des petites et moyennes entreprises ont également bénéficié aux professions libérales », notamment en ce qui concerne l'allègement des procédures administratives introduit par la troisième loi de simplification (18 mai 2011).

Les professions libérales, des entreprises comme les autres ?

Rappelant que les professions libérales représentent aujourd'hui 2 millions d'actifs, 700 000 entreprises, et 10% du PIB, le député UMP les encourage, « via leurs instances », à continuer de dialoguer

LA CRISE : « L'ÂGE D'OR DES PROFESSIONS LIBÉRALES »

Les professions libérales seraient-elles sur le point d'entamer leur « âge d'or » ? C'est en tout cas ce que pense le macroéconomiste Nicolas Bouzou. Il passe ainsi en revue les grandes mutations sociales, dépeint leur impact sur les professions libérales, et pointe les opportunités qui s'offrent au secteur. Le premier bouleversement est, selon l'économiste, l'avènement d'une crise des finances publiques. Elle touche en premier lieu les professions de santé, dans le cadre des réflexions sur la maîtrise des dépenses. La sécurité sociale doit-elle tout rembourser ? Faut-il conserver une rémunération « à l'acte » pour les professionnels ? Ce sont autant de questions que soulève Nicolas Bouzou.

Les professions libérales sont aussi confrontées à la mondialisation, et au « boom des pays émergents » ainsi qu'à « l'accélération des innovations technologiques » qui entraînent des phénomènes de « destructions créatrices » en matière d'emploi. « Il faut sans cesse monter en gamme, changer de métier ! Par exemple, aujourd'hui, la valeur ajoutée d'un expert-comptable, c'est le conseil, et non plus seulement la tenue de comptes, puisque cela est facilement accessible grâce aux technologies », déclare Nicolas Bouzou.

Pour l'économiste, la conjugaison de ces éléments est aussi une opportunité pour les professions libérales : « leur rôle de soigner, de conseiller, d'accompagner, d'être empathique va prendre de plus en plus d'importance », déclare-t-il.

avec les élus. Citant, à titre d'exemple, la signature d'un accord entre l'Unapl et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en 2010 pour « dynamiser les ressources humaines du secteur et accompagner le développement de l'emploi », Sébastien Huyghe ajoute que « même s'il est toujours possible de mieux faire, un dialogue existe ».

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent et ce n'est que sur des éléments concrets que nous jugerons des résultats », souligne Gérard Goupil, secrétaire général de l'Unapl. « Nous vivons une période de crise dure qui se traduit par une torsion : ce qui va bien va de mieux en mieux, et ce qui va mal, va de plus en plus mal. Il est bien de dire que les professions libérales vont vers un avenir radieux, mais encore faut-il que l'on nous

« Lorsque l'État décide de faire une réforme, cela peut avoir beaucoup de conséquences »

François Blanchecotte, représentant patronal Unapl

laisse agir ! » Aussi, pour Gérard Goupil, nombre d'entre elles sont en « économie administrée ». « Nous sommes aux prises avec beaucoup de problèmes et sommes prêts à négocier avec plein de monde, mais il faut permettre à nos entreprises de se développer », déclare-t-il.

Un secteur à l'aube de grands bouleversements

François Blanchecotte, représentant patronal Unapl des biologistes, considère que « lorsque l'État décide de faire une réforme, cela peut avoir beaucoup de conséquences ». Ainsi, la baisse de la nomenclature et l'ouverture au capital poussent les laboratoires à se regrouper, occasionnant « une mutation extraordinaire ». « En deux ans, nous allons passer de 4 200 laboratoires à 500 », s'alarme le représentant Unapl. Une transformation qui risque d'avoir de nombreux impacts : « Aurons-nous toujours besoin d'autant

de techniciens au sein des plateaux ou faudra-t-il augmenter les effectifs en matière de logistique ? Comment accompagner le changement de métier imposé à des salariés qui ont 20 ans d'expérience ? Quid du statut des directeurs biologistes : ceux-ci vont-ils passer sous le régime du salariat ? ».

La nécessité d'approfondir le dialogue social

Laurence Martin FO souligne l'importance des problématiques de formation en période de crise, arguant que les professions libérales doivent « réfléchir sur leurs compétences transversales », l'interprofession étant un axe « sur lequel il est nécessaire de travailler ». Elle salue par ailleurs le travail de proximité mené par l'Opca PL, jugeant cette proximité comme un facteur de réussite dans « l'équilibre des partenariats ». En effet, pour la représentante de FO, « Il est

nécessaire d'approfondir le dialogue social ». « Dans les secteurs des professions libérales, l'Unapl signe tous les accords, et les organisations syndicales de salariés n'interviennent qu'en matière de suivi », constate-t-elle.

Missionné par la CGT pour travailler sur les professions libérales, Djamel Teskouk, souhaite, quant à lui, partager son expérience. « La CGT est surtout présente dans les grandes structures », précise-t-il, « or, au sein de l'Opca PL où j'ai travaillé plusieurs années, j'ai pu constater l'existence de nombreuses pratiques vertueuses. En effet, de bonnes choses peuvent émerger en l'absence d'une grande structure ». Il salue, entre autres, la création de l'OMPL, qui « permet d'appréhender les diversités ». Pour le représentant CGT, il reste encore beaucoup à construire. « Nous allons devoir trouver les modalités pour que les organisations syndicales puissent trouver leur rôle », dit-il.

QUELS SCÉNARIOS PROSPECTIFS POUR LES SECTEURS JURIDIQUE, SANTÉ, CADRE DE VIE ET TECHNIQUE ?

Au cours de la rencontre, les risques et opportunités propres à l'évolution de trois secteurs ont été étudiés à la loupe par trois consultants, spécialistes des professions libérales.

SANTÉ. S'arrêtant sur le sort des laboratoires de biologie médicale, Christophe Jeammot (cabinet Pollen Conseil) souligne leur rapide concentration, causée notamment par une baisse de la nomenclature et par les nécessités de l'accréditation bientôt obligatoire. De leur fusion résulte une restructuration du paysage articulée « autour de groupes employant a minima 45 salariés, organisés autour de plateaux techniques », explique le consultant. « Deux scénarios sont possibles : soit cette baisse de la nomenclature sera compensée par une augmentation de la productivité, soit ce ne sera pas le cas », dit-il. Aussi, il attend de cette mutation du secteur une évolution des besoins en compétences dans les laboratoires. « Les biologistes seront attendus de plus en plus sur des fonctions tournant autour des ressources humaines, du financement ou de la production... » Au vu d'une montée en puissance des fonctions transversales, Christophe Jeammot prévoit soit une évolution professionnelle des salariés, soit des « recrutements à l'extérieur ». Quant aux techniciens, ils

seront de plus en plus affectés soit sur les nouveaux plateaux techniques, soit sur les sites de prélèvements.

CADRE DE VIE. Pour Rémi Debeauvais (cabinet Ithaque), les salariés des professions du cadre de vie (architectes, géomètres-experts, photogrammètres, topographes, économistes de la construction) partagent avec certains secteurs connexes, comme le BTP, des facteurs d'évolution communs. Au premier rang desquels on note « l'évolution des technologies mobiles qui raccourcit les process », le déploiement des outils informatiques, la croissante autonomie des opérateurs, confrontés dans le même temps à un raccourcissement des délais. « Les acteurs sont également aux prises à la complexification réglementaire et à des exigences croissantes en termes de qualité, ce qui se traduit par un développement des certifications et labels », précise Rémi Debeauvais.

Face à ces récentes évolutions, deux grandes questions se posent. La première est celle du besoin en compétences. « Faut-il plus de polyvalence ou plus de spécialisation ? », interroge le consultant. D'autre part, pour lui, il est souhaitable d'interroger la problématique des complémentarités entre les secteurs connexes. « Faut-il s'associer entre pro-

fessionnels ou, au contraire, intensifier les différences ? »

JURIDIQUE. Philippe Passemard (cabinet Geste) analyse les évolutions des professions juridiques à travers l'exemple des huissiers de justice. L'un des facteurs de changement est le vote de la loi du 28 mars 2011 qui permet désormais aux avocats, huissiers de justice, notaires et cabinets juridiques de travailler ensemble par le biais d'une holding. « Face à ce bouleversement, deux scénarios pourront se présenter pour les huissiers de justice : soit ils verront leur poids conforté, soit ils seront confrontés à un accroissement de la libéralisation », explique Philippe Passemard. Un destin qui « dépend de leur capacité à s'implanter dans leur marché et à se structurer davantage ». Le consultant met également en avant les enjeux en termes de ressources humaines. « La poursuite des fusions et rapprochements entre cabinets risque de diminuer le besoin en emplois peu qualifiés », dit-il. Quant aux managers, comme dans les secteurs santé et cadre de vie, ils seront de plus en plus amenés à consacrer une part croissante de leur temps à des fonctions transversales, plutôt qu'à leur cœur de métier. Philippe Passemard préconise ainsi la mise en place d'une véritable politique de GPEC dans la branche, ce qui implique une attention particulière au dialogue social.

CONTACT :

Noémia Marques
Déléguée
Générale OMPL

01 53 00 86 64
ompl@ompl.com